

GROUPEMENT PAROISSIAL DE PONT D'AIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL ECONOMIQUE PAROISSIAL

Le 28/05/2024

Présents : Père Adrien Diakiodi, Pascal Ravaux, Henri de Boissieu, Violette Revaud et Thierry Gonon.
Excusé : Renato Collino.
Invitée : Sylvie Dulieux.

Ouverture de la séance à 20h00 par un temps de prière

La réunion commence par la relecture du dernier CR.

Les actions à entreprendre ou à confirmer sont en rouge

* **Immobilier**

Dans l'attente d'un référent immobilier qui puisse centraliser et coordonner les points à traiter, en tenant compte de l'étendue de notre groupement paroissial, il a été décidé :

- Que 4 personnes seraient désignées pour veiller sur les biens immobiliers du groupement, localisés dans 4 des paroisses : Poncin (Renato Collino), **Pont d'Ain (Thierry Gonon envisage de s'en occuper et va contacter Philippe), St Jean le Vieux (qui ?)** et St Martin du Mont (Henri de Boissieu) ;
- Que, pour les 8 autres paroisses et 7 « anciennes paroisses », on demanderait aux sacristains-sacristines de poursuivre la vigilance sur l'état et l'entretien des églises ; et après information du Conseil Économique et décision des démarches à effectuer en cas de problème (dégradation, vol, entretien à effectuer...), de réaliser éventuellement le suivi du dossier.

A la suite du message adressé aux sacristains/sacristines le 12 mai 2024, deux soucis ont été signalés : à Challes et à St Martin du Mont (voir ci-après)

- ✓ **Challes** : Lecture a été faite d'un courrier (transmis par Noëlle Roche, sacristine) de Mme J. Piperini, conseillère municipale de Challes-la-Montagne. Elle argumente suite à la décision de Mme le Maire de demander à la paroisse de procéder elle-même au changement de la chaudière conformément à la loi de 1905. Il est clair pour le Conseil économique que, s'il n'y a plus de chauffage, il sera impossible de continuer à célébrer des messes à Challes en hiver. La question de savoir qui effectue l'investissement du matériel de chauffage est délicate : certaines communes ont contribué à 50% (Jujurieux). **Demander au diocèse (lors de l'Assemblée diocésaine le vendredi 28 juin 2024) : quelle est la bonne interprétation de la loi de 1905 en la matière.**
- ✓ **St Martin du Mont** : La mairie a fait le nécessaire pour la gouttière au-dessus de la petite porte de côté. Mais signale que « *la poutre supportant la grosse cloche est défectueuse. Une étude est en cours pour remédier à ce problème mais le coût est très élevé et toutes les solutions doivent être envisagées.* »

Pont d'Ain :

- ✓ Dominique Dejon effectuera gracieusement un abattage « préventif » d'une dizaine d'arbres dans la parcelle voisine de la maison de retraite ; il faudra cependant prévoir une allocation de 300 € pour les frais de transport. Il a été contacté mais ne peut pas abattre ces arbres sans un élagage préalable ; il a donné à Philippe les coordonnées d'un élagueur pour demander un devis avant d'envisager une coupe à l'automne prochain. Mais il faut demander l'autorisation à la maison de retraite pour pouvoir élaguer ces arbres...
- ✓ Mur de soutènement de la salle Jean-Paul II : **Thierry Gonon et le Père Jean vont aller sectionner le lierre ;**
- ✓ Mur du chemin sous le château : Philippe Treff a donné le feu vert à Florian Berger (maçon) pour une nouvelle tranche de travaux de 2 000 € pour réparer un nouveau trou les travaux devraient être effectués en juin 2024
- ✓ Le clocher de l'église de Pont d'Ain a été réparé et des éclairages led installés dans la nef, suite au coup de foudre de mars 2023. **Remercier la Mairie (P. Adrien)**

- ✓ Cure : les évacuations des 2 évier de la cuisine sont à réparer ; **Henri de Boissieu va faire le nécessaire prochainement ;**
- ✓ Petits travaux de bricolage (peinture et déchetterie) : Salle Jean-Paul II (lasurer la porte d'entrée), cure (finir de « déblayer » la cave), Préau (lasurer les 2 portes de la chapelle. Elle appartient au diocèse ; son entretien est donc à la charge de la paroisse) **Violette et Thierry : organiser une journée chantier en sollicitant quelques personnes ponctuellement. avec annonce dans la feuille paroissiale après avoir préparé les chantiers et fixé une date.**

Labalme : Fuite dans la toiture de l'église. [La réparation a dû être réalisée. **À vérifier.**]

* **Le point sur les finances paroissiales et le Denier de l'Église**

Le Conseil Économique tient à poursuivre l'information des paroissiens avec les « Tableaux de bord » trimestriels. Un sera publié prochainement sur la feuille paroissiale (bilan au 31 mai 2024) (**Violette et Pascal vont s'en charger**).

La commission Ressources s'est réunie le 20 mars 2024 :

- Une annonce a été réalisée pour le Denier sur la FP de la messe des Rameaux et de Pâques ;
- Il est suggéré de mentionner le Groupement Paroissial dans TOUS les bulletins municipaux ; comme cela se pratique à Jujurieux et Saint-Jean-le-Vieux ;
(Secrétariat : Préparer un courrier à faire passer aux autres municipalités via les sacristains ?). Il faudrait le faire dès le mois de septembre pour leur proposer et demander de réserver ½ page) ;
- Relancer des ventes à emporter qui permettent d'élargir le « cercle » des personnes ayant un lien avec le Groupement Paroissial (à programmer le jour de l'Assemblée Paroissiale le 15 novembre 2024 ?). Un cuisinier serait partant... lui demander de faire une proposition.

Renato Collino souhaite passer la main à Pascal Ravaux pour la comptabilité. Mais il faut impérativement **trouver une personne disponible une ½ journée par semaine ou quinzaine** pour effectuer les diverses saisies comptables.

Henri de Boissieu effectuera l'analyse annuelle des comptes, suite à l'Assemblée diocésaine du 28 juin 2024.

Situation financière du Groupement Paroissial

Pascal Ravaux présente un point rapide de la situation :

- À cette date le bilan 2023 du Groupement est très légèrement déficitaire : - 1 300 €. Le total des dépenses énergétiques (Gaz-Electricité-Fuel) atteint une dépense de 22 813 € ;
- Comme on le prévoyait, la situation s'est nettement tendue en 2024 en ce qui concerne les dépenses énergétiques : en 6 mois, celles de Gaz-Electricité s'élèvent aujourd'hui à 11 892 €, ce qui est comparable à l'enveloppe totale de 2023 pour ces 2 postes ;
- Avec la présence d'un 3^e prêtre le compte de messe, qui avait toujours bon an mal an, 6 mois de réserve est en train de fondre à vue d'œil.

* **La gestion des gîtes de St Martin du Mont**

Henri de Boissieu présente le planning d'occupation pour 2024 : moins de professionnels, sans doute en lien avec la faible conjoncture économique ; taux d'occupation de 24 %, surtout des locations (séjours courts) par des particuliers et pour l'ensemble des 2 gîtes. On s'oriente vers un chiffre d'affaires inférieur à celui de 2023 (d'environ 25-30 k€). Mariane Desbans participe pour l'accueil des hôtes.

Le local paroissial est malheureusement inutilisé car il n'y avait plus d'enfants catéchisés à St Martin du Mont cette année.

Réduction des coûts :

- ✓ la nouvelle chaudière à gaz (à condensation) semble plus performante et consomme moins. En 2025, il faut envisager de lui faire également chauffer le gîte du bas. Pour cela, il est nécessaire de remplacer les 4 radiateurs électriques par autant de radiateurs thermiques à eau. Attendre le bilan pour 2024 avant d'enclencher les travaux ;
- ✓ Connexion Internet : il devient urgent de rétablir la ligne téléphonique pour mettre en place une connexion ADSL pouvoir être connecté plus rapidement (et sans surcoût ?) quand il y aura la fibre. **Henri de Boissieu contacte le diocèse qui centralise maintenant tous les abonnements de la téléphonie.**

* Questions diverses

- ✓ **Renforcement du CEP : les membres présents aimeraient trouver une ou deux personnes pour renforcer l'équipe.**
- ✓ Violette Revaud signale qu'elle veut bien continuer à faire les comptes-rendus, mais ne pourra suivre les dossiers entre 2 réunions, étant trop occupée par ailleurs sur la paroisse.
- ✓ Mme M.C. Bouillanne, une résidente de Jujurieux, a donné à la Groupement Paroissial un bas-relief endommagé représentant le Christ, « nouveau Moïse »(?) dont on ignore l'origine ; d'après elle, cette œuvre « proviendrait » de l'église St Etienne de Jujurieux. On ignore si elle a été installée à l'église, et dans quel contexte. Elle ne figure ni à l'inventaire du diocèse, ni à l'inventaire départemental. Mme Bouillanne a fait un don pour faire réparer le bas-relief par un artisan susurrien ; l'œuvre sera ensuite déposée à l'église de Jujurieux.

Clôture à 22h00.

Prochaine réunion de la Commission Ressources : Mercredi 3 juillet 2024 à 20h00.

(ODJ : Analyse des Comptes paroissiaux et CR de l'Assemblée diocésaine du 28 juin, décision pour les plats à emporter...)

Prochaine réunion du Conseil économique : proposer une réunion conjointe avec le CPP ? Un repas partagé ?

Date du CPP :-mercredi 11 septembre 2024.

Monsieur le curé

secrétaire

scrutateur